

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2023 011-211104005-20230713-DE_2023_018-DE

DE\_2023\_018

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 13 juillet 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 06 juillet 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT*

Présents : 6

Votants: 6

**Présents :** Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Christophe BEER, Robert FAURE, David RICHOU

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Mireille SANDRES, Florian BONNES, Cécile RAMOS, Christelle SAMRAY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christophe BEER

### Objet: PARVIS DE L'EGLISE - CHOIX D'UN PRESTATAIRE - DE\_2023\_018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'aménagement du parvis de l'église.

Monsieur le Maire indique que ces travaux nécessitent le respect de certaines normes et réglementations notamment sur le cheminement des piétons, délimitation des espaces, du stationnement etc.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le CBIT de Mirepoix afin de déléguer toute la partie étude et faisabilité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour mener à bien cette décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT

